

בס"ד

Lekha Dodi

N° 736

Parachat "Chémini - Para"

« Au cœur de la Torah : la Cacheroute » - par Rav Moché Mergui chalita, Roch Hayéchiva

La Torah dit (Parachat Chémini 9-1) : « Quand on fut au huitième jour (...) » Il s'agit du premier jour de Roch H'odech Nissan, le premier mois de l'année, le jour de l'Inauguration du Sanctuaire [Michkan], le jour exceptionnel de l'événement tant attendu du retour de la Présence divine au milieu des Béné Israël, après la faute du veau d'or.

La grande Joie de ce jour est troublée par l'intervention des deux fils d'Aaron Hacoheh, Nadav et Avihou, qui sont foudroyés à mort pour avoir introduit dans le Sanctuaire un feu étranger que Hachem n'avait pas ordonné. Après cette douloureuse épreuve, la Torah prescrit les lois alimentaires.

Les deux derniers versets (46 et 47) du chapitre 11 édictent : « Voici la Torah relative aux quadrupèdes, aux volatiles, à tous les êtres animés qui se meuvent dans les eaux et à tous ceux qui rampent sur la terre, afin qu'on distingue entre le Tahor [pur] et le Tamé [impur], et entre l'animal qui peut être mangé et celui qui ne doit pas être mangé. »

Les lois alimentaires, appelées « cachères », occupent la place centrale dans la Torah et dans notre vie. En effet, elles sont inscrites dans le troisième Livre Vayikra, au milieu de la Paracha Chémini, au cœur de la Torah. C'est là que sont prescrites les lois alimentaires de la cacherout. Cela révèle l'importance de l'observance, dans tous ses détails, des lois de la Cacherout.

La Torah qualifie les animaux consommables de Tahor [PUR] et les non-consommables de Tamé [IMPUR].

Pourquoi la Torah a-t-elle placé les lois alimentaires après le récit de la mort de Nadav et Avihou ?

Toutes les créatures appartiennent à l'Oeuvre divine, elles sont toutes indispensables à l'équilibre de la nature et nécessaires à son bon fonctionnement. L'homme est composé d'un corps appelé GOUF et d'une âme divine appelée NECHAMA TEHORA [âme pure].

La catégorie des aliments non consommables qualifiés de Tamé a une influence néfaste sur la Néchama, qui se répercute sur le comportement de l'homme. L'aliment Tamé souille notre âme pure, c'est un poison spirituel aussi dangereux qu'un poison alimentaire pour le corps.

Les lois alimentaires sont prescrites après la mort de Nadav et Avihou, qui ont introduit un feu étranger que Hachem n'avait pas ordonné. De la même manière, Hachem nous ordonne, au cœur de la Torah, de ne pas introduire le feu étranger des aliments impurs dans notre corps qui est le Sanctuaire de notre NECHAMA TEHORA.

**La Yéchiva souhaite
un grand Mazal Tov
aux familles
Rav Yoav Zerbib
et Alain Bénitah à
l'occasion du mariage
de leurs enfants
Aviel et Rivka**

**La Yéchiva souhaite
Mazal Tov à
Tsvi Eliyahou et
Sarah Lévy
à l'occasion de la
naissance
de leur fils
Yéchaya-Michael-
Aharon**

L'individu dans la société

Au début de la paracha la Tora décrit comment se déroula le huitième jour de l'inauguration du Sanctuaire. En ce jour Aharon prend sa fonction de Cohen Gadol. Au chapitre 9 verset 7 il est dit que Moché investi Aharon et lui dit d'approcher ses sacrifices afin de faire expiation pour lui et pour le peuple.

Le *Gaon Rav Mechoulam David Soloveitsik chalita (Chay Latora)* s'interroge : comment le sacrifice de Aharon, qui est un sacrifice du particulier "korban yah'id" est-il à même de porter expiation à tout le peuple ? Il propose deux réponses qui sont deux approches différentes dans le rôle de l'individu face à la société.

1) Le Ramban et Tossfot disent que ce n'est pas que le sacrifice de Aharon porte expiation pour lui et pour tout le peuple, son sacrifice ne porte expiation seulement pour lui-même, cependant du fait qu'il est expié alors il est à même d'offrir les sacrifices communautaires qui expieront le peuple – selon cette lecture cela veut dire qu'on ne peut corriger les autres seulement après s'être corrigé soi-même ! Corrige ton défaut avant de t'occuper de celui de l'autre. Ce n'est qu'après correction de soi qu'on est à même d'aider les autres dans leur imperfection.

2) Le Torat Cohanim voit dans le sacrifice de Aharon l'expiation du peuple en même temps – selon cette version le travail ne se fait pas en deux temps mais en même temps, cela veut dire que lorsque je me corrige j'influe directement sur tout mon entourage, l'exercice que l'homme fait sur lui-même est automatiquement un bénéfice pour tous. L'autre est ton reflet, sois meilleur il en sera tout autant.

Le *Gaon Rabi H'aïm Kanievski chalita (Taâma Dikra)* propose une autre réflexion, il lit notre verset ainsi : Aharon avait besoin d'une expiation par rapport au veau d'or qu'il avait fabriqué à la demande du peuple, c'est le peuple qui a donc besoin d'être expié sur sa propre faute et sur la faute qu'ils ont entraîné Aharon de fauter (!), ce n'est pas que Aharon doive expier le peuple mais c'est en faisant son sacrifice pour être expié de sa

faute qu'il doit expier la faute du peuple à son égard ! Selon cette lecture Aharon ne peut être expié sur sa faute seulement s'il inclut le peuple dans sa propre expiation puisque le peuple est à l'origine de la faute de Aharon. L'idée veut que je reconnaisse ma faute sur laquelle je dois me faire expier mais en même temps je me soucie de ceux qui m'ont entraîné à la faute.

Le *H'atam Sofer (Torat Moché)* propose une idée complètement opposée : le peuple a besoin de l'expiation de Aharon car c'est à cause de lui qu'ils ont fauté ! Aharon est complètement impliqué dans la faute de peuple il ne peut avoir expiation de sa faute seulement s'il se soucie de ceux qu'il a entraîné avec lui.

Quel régal !!! Qui est à l'origine de l'erreur de l'autre, quel sens de responsabilité et de maturité de reconnaître sa part de déloyauté. Souvent l'homme se dissimule de son infidélité en prétextant que l'autre en est l'origine. Plutôt que de te décharger sur l'autre corrige ton erreur en te souciant de l'erreur de l'autre également !

La moitié de la Tora

Au chapitre 10 verset 16 de la paracha figurent deux mots "daroch darach" qui constituent la moitié de la Tora en mots. Nous sommes là au cœur de la Tora. Quel est le sens de ce mot ? Pourquoi ce mot forme la moitié de la Tora ?

Littéralement cela veut dire – expliquer, descendre en profondeur, enquêter. Il est facile de voir dans ces verbes le cœur de la Tora ! Cette Tora qui ne doit pas se limiter à une lecture hebdomadaire, mais qui doit être étudiée aussi profondément qu'une enquête policière si ce n'est plus.

Le *Gaon Rav Ben Tsion Moutsapi chalita (Dorech Tsion)* note que ce mot écrit deux fois avec des voyelles différentes est composée des trois lettres hébraïques "dalet-rech-chin". Le dalet – pour Daat, l'esprit, la conscience, le sérieux intellectuel, la réflexion etc. Le rech - pour réiya, voir, la vue, l'exercice d'enquêter par ses yeux ce que l'on voit dans la Tora et ce qu'il y a encore à voir etc. Le chin – pour chémia, écouter, entendre, porter l'oreille ; là on est au cœur de la Tora !!! A son milieu la Tora nous rappelle les

exercices fondamentaux pour pénétrer la Tora, la vivre et l'intégrer.

Dans le même ordre d'analyse on peut rajouter la réflexion suivante :

Le dalet – pour delete, la porte, franchir le pas jusqu'à ouvrir la porte de la maison d'étude, sans se rendre au Bet Hamidrach l'étude reste très faible, c'est à l'intérieur de la Yéchiva que se joue le véritable enjeu de l'étude ! Le dalet c'est également dibour, le parler, une étude passive ne permet pas à l'homme d'évoluer, il faut parler, expliquer, poser des questions etc.

Le rech – pour roch la tête, mettre toute sa tête dans l'étude, s'investir pleinement intellectuellement pour découvrir la profondeur et les secrets de la Tora.

Chin – pour chalom, le véritable chalom est celui qui est issu de l'étude de la Tora.

La Tora est le plus grand bonheur de la vie, par ces exercices on y arrive sans aucun doute.

Sabots fendus et Ruminants

Dans notre paracha la Tora traite des lois relatives aux animaux dits cachères et ceux non cachères, c'est-à-dire permis et interdits à la consommation. Les lois de la cacheroute sont celles qui nous distinguent le plus des nations et nous permettent de garder toute notre identité. Le "judaïsme" s'inscrit dans ces lois strictement et scrupuleusement respectées. Tout allègement concernant les lois de la cacheroute conduit le peuple d'Israël à sa disparition. Les Maîtres de tout temps ont largement expliqué la nécessité de ces lois, leur sens et leur allusion.

Rav Wallah' chalita (Maâyan Hachavouâ) cite le commentaire du *H'ida zal* : les sabots fendus désignent que le peuple d'Israël connaît deux vies dans deux mondes, la vie dans ce monde-ci et celle dans le monde à venir. L'exigence de la rumination de l'animal fait référence à cet aliment consommé qui revient, cela pour nous rappeler que même si on reçoit une partie du salaire de nos mitsvot réalisées dans ce monde-ci en vérité nous ne consommons pas tout ce salaire, celui-ci reviendra dans le monde du salaire.

Le *Ben Ich H'aï* note que ces signes ont un sens même dans la vie de ce monde. Le sabot fendu

rappelle que la vie du juif ne se résume pas à l'intérêt personnel qu'il porte et jouit de la vie, sa vie doit être animée en partie pour ses occupations personnelles et pour son autre moitié aux occupations divines telles l'étude de la Tora et la Prière. La faculté de ruminer est tellement nécessaire dans l'application de la Tora, c'est revenir sans cesse à la Tora puisqu'on y trouve toujours et encore du goût, des choses à découvrir, la Tora ne cesse de nous surprendre de ses délices si tant est qu'on la rumine.

La Cacheroute

Le *Gaon Rav Yitsh'ak Zilberstein chalita* écrit : lorsque des Rabanim de communautés américaines sont venus me voir et m'ont demandé des conseils à propos de l'assimilation dramatique qui dévaste le peuple d'Israël ! Tout d'abord je leur ai rappelé les propos du Gaon Rav Chlomo Zalman Auerbach zal qui disait : ce n'est pas l'assimilation qui entraîne la perte d'Israël et le non-respect de la Tora, c'est bien le contraire, d'abord les gens négligent les lois de la cacheroute et ceci les fait glisser jusqu'à s'assimiler !!! J'ai donc conseillé à ses Rabanim d'imposer les lois de la cacheroute selon le rite Sépharade qui est plus sévère que le rite achkénaz notamment concernant les lois de "bichoul akoum" ! Lorsqu'on respecte ces lois on est immunisé contre le fléau de l'assimilation. Les "petites choses" qu'on néglige sont celles qui nous ont conduites aux catastrophes des mariages mixtes. (*Alénou Léchabéah'* page 200). De toute évidence il y a quelque chose dans les lois de la cacheroute qui nous échappe, ce qui malheureusement conduit plus d'un à négliger et prendre à la légère ces lois si fondamentales. Qu'on sache les expliquer ou non, elles s'imposent dans toute leur rigueur, le moindre allègement entraîne des tsunamis desquels on a beaucoup de mal à se relever. Le respect de ces lois promet à Israël son existence dans toute sa splendeur.

**La Yéchiva souhaite Mazal Tov à
Jordan et Carla Halfon
à l'occasion de la naissance de leur fils
Gabriel-Daniel**

Yah'ats – Parcellariser la Matsa (I)

par Rav Imanouël Mergui

Le soir du Seder de Pessah' est composé d'un nombre impressionnants de mitsvot, les plus connues : les quatre coupes de vin, la matsa, le maror, le récit de la Hagada. D'autres sont moins connues, on y passe moins de temps et pourtant elles ne sont pas moins importantes ; je vous propose une étude sur Yah'ats !

La Halah'a stipule – Voir H'azon Ovadya Pessah' (Lois du seder page 44) : avant de commencer à lire la Hagada, on prend la matsa du milieu et on la casse en deux, telle est l'opinion répandue basée sur les dires de Rav Hay Gaon et Rav Amram Gaon ; à la différence du Rambam qui mentionne Yah'ats après la lecture de la Hagada. Le petit morceau on le range entre les deux autres matsot entières, et le grand morceau on le garde pour l'afikoman. La cassure de la matsa se fait à la main et non avec un couteau. Cette coutume se faisait même au temps du Temple, précise le Yaskil Avdi. Pourquoi casser la matsa en deux ? Le Orh'ot H'aïm explique 1) telle le pauvre qui divise son pain en deux, 2) afin d'attirer l'attention des enfants et qu'ils s'interrogent de la raison pour laquelle on cache un morceau de matsa alors que nous n'en n'avons pas encore consommé.

Il est de toute évidence que la Matsa rappelle le comportement du démuné et la fragmenter c'est faire comme lui. Quelle est cette idée de "pauvre" qui revient sans cesse dans la matsa ? Pourquoi briser la matsa en deux tel le pauvre ? Pourquoi cela est-il si important à exercer durant la nuit de la Guéoula ?

Rav Yossef Dov Soloveitsik zal voit là une idée de solidarité : morceller sa matsa afin d'en partager un fragment avec autrui, c'est ainsi que les choses se sont produites lorsque les Enfants d'Israël sont sortis d'Egypte – tous n'avaient pas de quoi manger, chacun s'est soucié du besoin de son semblable. Le soir du Seder c'est vivre dans la responsabilité collective en s'intéressant du besoin de l'autre et c'est bien cela qui nous a valu la sortie d'Egypte !

La Générosité est la clé de la Délivrance !

Rav Chmouel de Sokotchov zal (Hagada Chem Michmouel) nous renvoie à une autre idée : le pauvre est l'être incomplet aspirant à la plénitude. Cette imperfection rapproche D'IEU de l'homme,

Il est proche des démunés. Lorsque le pauvre lève les yeux vers le Ciel ceci lui vaut l'intervention divine pour combler son manque. C'est dans cet état que se trouvaient les Enfants d'Israël dans le désert, ils n'avaient aucune chance naturellement de sortir d'Egypte, ils ont levé les yeux vers le Ciel. Casser la matsa en deux c'est exprimer notre carence et lever les yeux vers D'IEU afin qu'IL nous comble.

La prise de conscience de notre déficience qui nous renvoie à Prier D'IEU est la clé de la Délivrance.

Rav David de Sokotchov zal (Hagada Chem Michmouël) : l'origine de la division de la Matsa se trouve dans l'épisode de la rencontre de Yaakov avec Esav. Avant cette rencontre il est dit que Yaakov divisa le peuple "vayah'ats ete haâm etc.", afin que si une partie est atteinte par Esav l'autre moitié pourrait être épargnée. Il se trouve en l'homme deux aspects 1) h'itsoni – extérieur, 2) pénimi – intérieur ; la partie intérieure ne connaît pas l'échec, alors que la partie extérieure est soumise aux aléas des énergies négatives. Yaakov divise le peuple afin que si la partie extérieure est attaquée, la partie intérieure elle reste épargnée. Ainsi un bout de la matsa reste sur la table du Seder, c'est la partie dévoilée qui subit les effets de nos ennemis, l'autre partie est cachée pour l'afikoman rappelant qu'une partie de nous celle cachée et intérieure ne subit aucune attaque. C'est de cette portion intime et profonde d'Israël qu'apparaît l'éclat de la Guéoula.

La clé de la Délivrance se trouve dans notre intériorité, là où on est intouchable.

Horaires Chabat Kodech Nice 5779/2019

vendredi 29 mars-22 adar 2

entrée de Chabat 18h35

pour les Séfaradim réciter la bénédiction de l'allumage AVANT d'allumer

samedi 30 mars-23 adar 2

réciter le chémâ avant 8h48

sortie de Chabat 19h37

Rabénou Tam 20h10

Panier Du Sourire de Pessah' 30 euro

envoyez à

CEJ 31 avenue henri barbusse 06100 Nice